

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 8 avril 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Raymond Dion, conseiller  
M. Guy Perrault, conseiller  
M. François Picard, conseiller  
M<sup>me</sup> Denise Trudel, conseillère  
M<sup>me</sup> Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président  
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte. L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

### **CA-2008-0146      Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 avril 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **CA-2008-0147      Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 mars 2008.**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 mars 2008, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0148**

**Adjudication d'un contrat pour le compostage des résidus organiques, durant la période du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 31 décembre 2009, assorti de deux (2) années d'option de prolongation (VQ-39790) - AP2008-079 (CT-2165867) — (Ra-1386)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « GSI Environnement inc. », le contrat en vue du compostage des résidus organiques, durant la période du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 31 décembre 2009, avec la possibilité de prolonger celui-ci pour deux (2) années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39790 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 1<sup>er</sup> février 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0149**

**Adjudication d'un contrat clés en main pour la mise en place d'équipes de patrouille cycliste visant la sensibilisation des cyclistes, la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots, du Littoral, les espaces publics et la promenade Samuel-De Champlain, pour la période du 15 avril au 15 novembre 2008, selon les besoins (dossier 40087) - AP2008-130 (CT-2166913) — (Ra-1389)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Vélo-Sécur », le contrat clés en main pour la saison 2008, en vue de la mise en place d'équipes de patrouille cycliste visant la sensibilisation des cyclistes, la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots, du Littoral, les espaces publics et la promenade Samuel-De Champlain, selon les coûts unitaires, conformément à sa proposition en date du 17 mars 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0150

**Approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 afin de permettre une station-service avec dépanneur et lave-auto dans la zone C-C/1, boulevard Wilfrid-Hamel, Règlement n° 63-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-033 (Ra-1389)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 afin de permettre une station-service avec dépanneur et lave-auto dans la zone C-C/1, boulevard Wilfrid-Hamel, Règlement n° 63-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0151

**Approbation du *Règlement n° 60-2007 réglementant la sécurité, dont la sécurité incendie, pour certains usages complémentaires à l'habitation de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-043 (Ra-1386)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 60-2007 réglementant la sécurité, dont la sécurité incendie, pour certains usages complémentaires à l'habitation de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0152

**Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480–85 relativement à l'accès et à l'aire de stationnement dans la zone RB/A-18 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Règlement numéro REGVSAD-2007-056, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-066 (Ra-1389)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 relativement à l'accès et à l'aire de stationnement dans la zone RB/A-18 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, Règlement numéro REGVSAD-2007-056, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0153

**Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480–85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone RB/A-1 à même une partie de la zone CE-5, Règlement numéro REGVSAD-2007-063, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-069 (Ra-1389)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone RB/A-1 à même une partie de la zone CE-5*, Règlement numéro REGVSAD-2007-063, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec et aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0154

**Approbation du Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (915-93) secteur des campus intercommunautaires, Règlement numéro REGVSAD-2007-064, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-070 (Ra-1389)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (915-93) secteur des campus intercommunautaires*, Règlement numéro REGVSAD-2007-064, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0155

**Approbation du Règlement no 79-2008 modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 - conformité au schéma d'aménagement de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-076 (Ra-1389)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement no 79-2008 modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 - conformité au schéma d'aménagement de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0156

**Conclusion de conventions triennales d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et trois (3) organismes et versement de plusieurs subventions, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les organismes en résidence au Grand Théâtre de Québec » - CU2008-014 (CT-CU2008-014) — (Ra-1388)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser :

1° la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions triennales d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et les trois (3) organismes suivants :

- L'Opéra de Québec inc.;
- L'Orchestre symphonique de Québec;
- Le Théâtre du Trident inc.,

2° le versement des subventions suivantes aux trois (3) organismes ci-après mentionnés :

- L'Opéra de Québec inc. : 75 578 \$;
- L'Orchestre symphonique de Québec : 527 506 \$;
- Le Théâtre du Trident inc. : 90 309 \$,

dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les organismes en résidence au Grand Théâtre de Québec », selon les modalités prévues auxdites conventions jointes en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010, par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0157**

**Conclusion d'une convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. » et conclusion de conventions triennales d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et neuf (9) organismes culturels regroupés au Palais Montcalm et versement de plusieurs subventions, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels » - CU2008-015 (CT-CU2008-015) — (Ra-1388)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser :

1° la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, la convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

2° la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions triennales d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et les organismes suivants regroupés au Palais Montcalm :

- Les Amis de l'Orgue de Québec
- Choeur Les Rhapsodes;
- L'Ensemble Anonymus;
- L'Ensemble vent et percussion de Québec;
- Erreur de Type 27;
- Le Festival des musiques sacrées de Québec;
- Soirées de musique fraîche;
- Productions Strada;
- Les Violons du Roy,

3° le versement d'une subvention totale de 226 474 \$ à la « Société du Palais Montcalm inc.», à répartir selon les modalités prévues à la convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société du Palais Montcalm inc. », dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels », sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0158**

**Versement d'un montant à « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », en guise de paiement de la facture de la TPS sur les contributions versées par la Ville de Québec à cet organisme, pour les années 2003 à 2007 - DE2008-033 (CT-DE2008-033) — (Ra-1389)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de verser un montant de 162 975,06 \$ à « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », en guise de paiement de la facture de TPS imposée sur les contributions versées par la Ville de Québec à cet organisme, pour les années 2003 à 2007.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0159**

**Conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Festival d'été international de Québec » - Versement d'une subvention de 239 500 \$ - DT2008-014 (CT-DT2008-014) — (Ra-1386)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et le « Festival d'été international de

Québec », relativement au versement d'une subvention, au montant de 239 500 \$, pour la réalisation de l'événement « Festival d'été de Québec », selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0160**

**Acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 694 096 du cadastre du Québec, pour les travaux de consolidation du réseau d'aqueduc des secteurs de Cap-Rouge et de Saint-Augustin-de-Desmaures et autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement Laurentien - GI2008-022 (GI2008-022) — (Ra-1386)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

Il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 694 096 du cadastre du Québec, pour des travaux de raccordement du poste de surpression, tel que montré au plan préliminaire, joint en annexe au sommaire décisionnel en date du 15 octobre 2007;
- 2° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires en vue de l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 694 096 du cadastre du Québec nécessaire à la réalisation desdits travaux.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0161**

**Renouvellement de l'entente de gestion numéro 1685, comprenant huit cent soixante-trois (863) unités de logement, jusqu'au 31 mars 2013, pour le « programme de supplément au loyer, volet régulier », intervenue entre la « Société d'habitation du Québec », la Ville de Québec et « l'Office municipal d'habitation de Québec » et approbation de la contribution financière de la Ville de Québec de dix pour cent (10 %) pour le supplément au loyer - OM2007-009 (CT-OM2007-009) — (Ra-1388)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'entente de gestion numéro

1685, comprenant huit cent soixante-trois (863) unités de logement, jusqu'au 31 mars 2013, pour le « programme de supplément au loyer, volet régulier », intervenue entre la « Société d'habitation du Québec », la Ville de Québec et « l'Office municipal d'habitation de Québec » et l'approbation de la contribution financière de la Ville de Québec de dix pour cent (10 %) pour le supplément au loyer, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2013 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0162**

**Nomination au poste de directeur ou directrice par intérim du Greffe de la cour municipale - RH2008-265 (CT-RH2008-265) — (Ra-1389)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de nommer madame Annie Gaudreault (ID. 011701), greffière de cour, à titre de directrice par intérim du Greffe de la cour municipale (poste numéro 17467), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0163**

**Majoration des coûts à l'avenant numéro 6 du contrat intervenu entre la Ville de Québec, « Tiru (Canada) inc. » et « Tiru S.A. », relativement à l'exploitation de l'incinérateur et de la station de traitement des boues pour l'assistance de l'exploitant, dans le cadre de la modernisation des ouvrages - TP2008-024 (CT-2166190) — (Ra-1389)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de majorer les coûts, afin de donner suite à l'avenant numéro 6, du contrat intervenu entre la Ville de Québec, « Tiru (Canada) inc. » et « Tiru S.A. », relativement à l'exploitation de

l'incinérateur et de la station de traitement des boues adjudé à « Tiru Canada inc. », en vertu de la résolution E-93-651 de la Communauté urbaine de Québec, en date du 5 octobre 1993, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de l'avenant numéro 6 joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2008-0164**      ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole, R.A.V.Q. 334 - AT2008-046 (Ra-1388)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un Règlement modifiant le *Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec* relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine. Le secteur concerné est situé à l'ouest de la rue Jean-Juneau sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures soit un secteur de la zone agricole permanente communément appelé « terre Couture ». Il est donc exclu de l'aire agricole pour être désormais affecté à une aire « urbaine », laquelle permet, notamment, les affectations résidentielles.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2008-0165**      ***Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole, R.A.V.Q. 334 - Adoption, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement - AT2008-046 (RA-1388)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

1° d'adopter le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la*

*Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole, R.A.V.Q. 334;*

- 2° d'adopter, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement.
- 3° de réduire, à vingt (20) jours, le délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2008-0166**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du lac Saint-Charles et d'assainissement des eaux du lac et de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 339 - EN2008-011 (Ra-1389)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de mise en valeur du lac Saint-Charles, incluant la renaturalisation de la bande riveraine et l'embauche du personnel d'appoint requis à cette fin, ainsi que d'assainissement des eaux de ce lac et de la rivière Saint-Charles en amont de la prise d'eau potable de la ville de même que l'octroi de contrats de services professionnels pour la réalisation d'études y afférentes.

Ce règlement prévoit une dépense de 395 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2008-0167**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Geneviève dans le secteur de la côte de la Pente-Douce et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 340 - AT2008-036 (Ra-1389)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Geneviève, dans le secteur de la côte de la Pente-

Douce entre les rues Calixa-Lavallée et Belvédère.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2008-0168**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux aux usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 343 - TP2008-026 (Ra-1388)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie France Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de mise à niveau de l'instrumentation et du contrôle des équipements du poste de pompage des Îlets de l'arrondissement Beauport, la modification du système de mélange de la chaux et le déploiement des réseaux informatiques et de télécommunication des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg.

Ce règlement prévoit une dépense de 150 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2008-0169**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 345 - TP2008-027 (Ra-1389)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées, incluant l'acquisition de biens et d'équipements, de même que l'aménagement des stations de mécanique et d'électricité des usines de Beauport et de Charlesbourg ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 860 000 \$ pour les travaux, l'acquisition de biens et d'équipements, les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les

membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2008-0170**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 351 - TP2008-029 (Ra-1389)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence de l'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 986 600 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.**

**CA-2008-0171**

***Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles, R.A.V.Q. 49 - TP2008-022 (Ra-1383)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 49.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0172

***Règlement de l'agglomération sur les phases 1 et 2 des travaux de recouvrement final et autres ouvrages connexes au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 324 - TP2008-006 (Ra-1382)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les phases 1 et 2 des travaux de recouvrement final et autres ouvrages connexes au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 324.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0173

***Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 326 - TP2008-007 (Ra-1382)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 326.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0174

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 330 - EM2008-004 (Ra-1382)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition*

*de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 330.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0175**

***Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 331 - DE2008-019 (Ra-1383)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 331.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0176**

***Règlement de l'agglomération sur la réalisation de la phase 1 du projet de mise en valeur du Parc nautique de Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 335 - AT2008-024 (Ra-1383)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de la phase 1 du projet de mise en valeur du Parc nautique de Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 335.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2008-0177**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 23.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/sm